

Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes

du mercredi 3 novembre 2010 à 19 h. 30 au Restaurant du Jura à Bassecourt

Présences des communes représentées, à savoir :

La Baroche, Basse-Allaine, Bassecourt, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bressaucourt, Les Breuleux, Bure, Châtillon, Clos du Doubs, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courfaivre, Courgenay, Courrendlin, Courtedoux, Courtételle, Les Enfers, Fontenais, Glovelier, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Lugnez, Mettembert, Pleigne, Porrentruy, Rocourt, Rossemaison, Saignelégier, Soubey, Sohyières, Vendlincourt, Vermes, Vicques

Invités : - M. Charles Juillard, Ministre

- M. Marcel Ryser, Chef du Service des communes
- M. Damien Scheder, Chef de la Section de la protection de la population et de la sécurité
- M. Cyrille Koller, Collaborateur de la Section de la protection de la population et de la sécurité
- M. Jacques Gerber, Président de COPIL et Chef de l'Office de l'Environnement
- M. Dominique Nusbaumer, Chef du Service de l'aménagement du territoire
- Mmes et MM. les représentant(e)s de la presse

Sabine Lachat, secrétaire

Excuses des communes, à savoir :

Alle, Le Bémont, Boécourt, Les Bois, Bourrignon, La Chaux-des-Breuleux, Coeuve, Corban, Courroux, Dampheux, Delémont, Develier, Ederswiler, Fahy, Les Genevez, Lajoux, Mervelier, Montfaucon, Montsevelier, Movelier, Muriaux, Le Noirmont, Rebeuvelier, St-Brais, Saulcy, Soulce, Undervelier, Vellerat

Ordre du jour

1. Accueil
2. Procès-verbal du 30 juin 2010
3. Présentation PCi
4. Présentation du projet COPIL
5. Consultation "Zones d'activités d'intérêt cantonal et accélération des procédures"
6. Divers.

1. Accueil

M. le Président, René Girardin, ouvre la séance en saluant chaleureusement les personnes présentes et tout particulièrement les différents intervenants ainsi que les représentants de la presse. Vincent Challet ayant quitté sa fonction de membre du Comité AJC, c'est M. Alain Koller, maire de Bressaucourt, qui le remplacera au Comité.

2. Procès-verbal du 30 juin 2010

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque est accepté avec remerciement à son auteure.

3. Présentation PCi

M. le Ministre, Charles Juillard, souligne la réelle importance de la protection civile en rappelant les engagements de la PCi, notamment lors des inondations en août 2007 ainsi que lors d'autres interventions dans le cadre de manifestations. Les districts ne sont pas tous organisés de la même manière. Dans le canton du Jura, il existe trois organisations régionales de protection civile (OPC) dépendant de trois états-majors et de trois organes de surveillance dans chaque district; l'organisation des OPC diffère d'un district à l'autre. L'objectif est de se conformer à la législation en vigueur tout en tenant compte des réalités budgétaires, financières et matérielles.

Pour des manifestations telles que Slow up, Chant du Gros ou Olympiades des fromages, un financement à raison de Frs 70.- par jour et par personne est perçu (sont compris la prestation, le ravitaillement (exigence PCi) et les frais de déplacement).

Les frais de la protection civile sont répartis à raison de moitié entre le canton et les communes. Lors de prestations pour des manifestations financées, 10 % est prélevé pour couvrir les frais de gestion et le solde est réparti à raison de 50 % pour les communes et de 50 % pour le Canton.

Le Gouvernement souhaite avec l'appui et l'accord des communes mener une réflexion afin de redéfinir une nouvelle organisation de la protection civile centralisée sur le plan cantonal en réduisant l'effectif actuel de 140 personnes mais en fournissant le matériel et l'équipement ad hoc. Le but visé pour 2012 étant de simplifier, alléger pour faire mieux.

M. Damien Scheder présente un exposé (voir annexe 1) en indiquant les problèmes et en posant le tableau.

Le catalogue des risques est limité. Il faut se baser sur les événements vécus et pouvant encore survenir avec présentement des moyens minimaux. Actuellement, on n'est pas à même d'équiper correctement les membres de la PCi.

Discussion

M. le Président, R. Girardin, estime qu'il est effectivement préférable de doter la PCi de personnes motivées et dynamiques sous une nouvelle structure gérée par un seul organe afin d'être plus rationnel.

M. le Maire de Basse-Allaine, Michel Choffat, est favorable à la réorganisation préconisée allant dans le sens des fusions.

Mme le Maire de Courfaivre, Germaine Monnerat, demande si l'on peut déléguer certaines tâches à l'armée suisse ? / D. Scheder : En cas d'inondation, la PCi doit pouvoir déployer 40 personnes dans l'heure en complémentarité des sapeurs-pompiers, chacun ayant des tâches bien distinctes. Dans certains cas, selon leur degré de gravité, une aide de l'armée peut être requise avec le délai de mise en place d'environ 24 heures.

Mme le Maire de Bassecourt, Françoise Cattin d'indiquer qu'en 2007 lors des inondations, les autorités communales de Soyhières, avaient sollicité l'aide des communes voisines. On s'était heurté au problème de la légitimité vis-à-vis de certains employeurs n'autorisant pas leur personnel à participer à ces interventions. / M. D. Scheder : L'obligation de servir dans la PC est la même que dans le service de l'armée. Lors de l'incorporation il faudra analyser les emplois des personnes et les possibilités liées à leur profession, leur permettant d'intervenir rapidement. La personne affectée à la PCi ne devrait pas être affectée à la pompe; ces deux corps étant différenciés et complémentaires.

Mme le Maire de Vicques, Suzanne Maître, demande à ce que l'organisation faîtière définisse les obligations des partenaires quant à l'entretien de l'abri, l'utilisation de l'abri. / D. Scheder : L'entretien de l'abri demeure du ressort des communes. Pour obtenir la subvention fédérale, les abris doivent répondre à certaines normes et soumis à des contrôles périodiques. Des formulaires types sont à disposition afin de continuer de percevoir une subvention. L'entretien des constructions protégées incombe aux communes par contre la gestion du matériel et des équipements serait attribuée au Canton et l'autorité de surveillance confiée aux communes.

M. le Maire de Courtedoux, Maurice Maillat, souhaite dans l'analyse du dossier PCi intégrer les membres de l'état-major, partenaires principaux. Ils méritent d'être consultés au même titre que les communes. / D. Scheder : C'est justement pour pouvoir bénéficier de leur expérience que cette réforme s'engage actuellement car certains seront bientôt libérés de leurs obligations en raison d'âge.

M. le Maire de Courtételle, Jean-Louis Chételat, s'interroge sur la nécessité de maintenir deux corporations. En général, on recourt directement aux sapeurs-pompiers. / D. Scheder : Les tâches de la PCi sont bien distinctes de celles des sapeurs-pompiers. La PCi agit au niveau de la subsidiarité, raison pour laquelle les engagements à la PCi doivent correspondre au besoin et il serait judicieux d'éviter la double casquette (SP et PCi) en limitant l'engagement à la PCi.

M. le Maire de Porrentruy, G. Guenat admet la cohérence d'une PCi au niveau cantonal à laquelle les communes pourront adhérer. Cette phase transitoire avec une éventuelle réorganisation laisse présager des zones d'ombre, notamment au niveau des responsables des OPC. / M. le Ministre Juillard : Un groupe de travail sera justement mis en place afin d'étudier les différents problèmes avec des membres des états-majors et une phase transitoire sera mise en place pour assurer le bon fonctionnement.

Mme le Maire de Bassecourt, F. Cattin, admet le bien-fondé d'une restructuration mais demande ce qu'il adviendra des installations. / D. Scheder : Les abris protégés servent accueillir les personnes et il est nécessaire de les entretenir. Le but d'une réorganisation est de gagner en efficacité. Ce projet devrait être mis en place d'ici 4 ans : engagement , formation, acquisition des équipements. Se projeter vers l'avenir pour limiter l'acquisition du matériel au strict minimum sans construction supplémentaire. Le but étant en cas de catastrophe naturelle de pouvoir parer efficacement dans l'urgence.

M. le Maire de Soyhières, Pierre Morel / Mme le Maire de Vicques, Suzanne Maître : Dans la phase transitoire ne risque-t-on pas d'être dépourvu en ressources humaines et au niveau financier, que doivent prévoir les communes au budget ? / D. Scheder : Dans l'heure suivant l'événement, 30 personnes par district sont alertées mais selon la gravité, une OPC de district devra recourir aux services des autres OPC car elle n'a pas actuellement suffisamment de moyens. La phase transitoire prévoit la possibilité de contacter directement le central d'appel de la police cantonale où seront définis les moyens à mettre en place. Pour le budget, on peut se baser sur Frs 2.- par habitant pour la formation et l'équipement de base. A titre de comparaison, pour le canton de Neuchâtel, le montant de base est fixé à Frs 17.- par habitant et encore plus pour le canton de Vaud.

M. le Président, René Girardin, plaide pour une protection civile efficace. Au vu des réactions positives, le projet de centralisation paraît être la bonne formule.

4. Présentation du projet COPIL (Comité de pilotage des 3 districts pour la mise en œuvre de déchèteries régionales)

Avant d'entamer sa présentation, M. Jacques Gerber, Président de COPIL, précise qu'il intervient à ce titre uniquement. Il présente son exposé (annexe 2) et indique les catégories de déchets que la déchèterie régionale sera chargée de gérer.

Discussion

M. le Président, René Girardin, remercie M. Jacques Gerber de sa présentation et souligne qu'effectivement, M. Jacques Gerber a accepté d'assumer la présidence de COPIL suite à la sollicitation de l'ensemble des membres du comité.

M. le Maire Henzelin de Bonfol s'interroge sur la pertinence des investissements dans la déchèterie de Bonfol et de son avenir. / J. Gerber : Le COPIL mène une réflexion afin de définir des déchèteries régionales permettant de pouvoir rationaliser les déchets et les négocier ensuite. Les petits acteurs subissent les marchés. La volonté étant de pouvoir gérer des volumes importants afin de se donner les moyens de négocier des prix. Les petites déchèteries ou éco-points seront intégrés à la réflexion et au concept en tenant compte des spécificités de chaque commune.

M. le Maire de Courtételle, J.-L. Chételat, demande s'il est judicieux de maintenir les éco-points et transporter ces déchets à la déchèterie régionale; le projet va-t-il fédérer les déchèteries existantes ? / J. Gerber : Certaines filières de déchets fonctionnent moins bien que d'autres moins à cause de la dispersion des endroits où elles se situent et de la quantité réduite proposée. Le rôle du COPIL est d'étudier une meilleure gestion et une mise en valeur des déchets, financièrement plus intéressante pour les communes.

Mme le Maire de Bassecourt, F. Cattin, demande s'il y aura également une possibilité de réceptionner les déchets encombrants sur demande, notamment lors de déménagements ? / J. Gerber souligne que les communes pourront toujours offrir des prestations supplémentaires à leurs citoyens. La mise en place, la collecte, le tri sont des éléments devant encore être étudiés. Pour l'heure, le COPIL entend établir une communication avec les communes. Actuellement, le COPIL étudie les sites potentiels pour l'implantation des déchèteries régionales dans les districts selon des critères définis.

M. le Maire de Fontenais, Y. Daucourt, demande si la réalisation de déchèteries régionales et leur gestion demeureront de la compétence des communes. / J. Gerbert conclut en insistant sur le fait que ce projet doit être porté par les communes. En aucun cas, le Canton n'entend s'imposer dans ce projet. Si un doute devait subsister ou si des remarques, commentaires devaient être émis, les communes doivent s'en référer à leur propre association de district, dont chacune est représentée par deux membres au sein du COPIL. Les différentes étapes devront être validées; une information aux communes est prévue lors de chacune d'elles. A fin 2011, la dernière validation sera le résultat d'un processus.

5. Consultation "Zones d'activités d'intérêt public et accélération des procédures"

D. Nusbaumer, Chef du Service de l'aménagement du territoire, fait référence au plan directeur, adopté par le Parlement en 2005. Après 5 ans, le SAT a dressé les constats quant à l'évolution du développement des territoires et M. D. Nusbaumer présente l'exposé (v. annexe 3).

Discussion

M. le Maire de Basse-Allaine, Michel Choffat, se réjouit de la volonté du Gouvernement quant à l'accélération des procédures. Cependant ne sont-ce pas les oppositions qui rallongent la procédure ? Ainsi ne serait-il pas opportun de modifier la loi dans ce sens. / M. D. Nusbaumer répond clairement non et indique que la possibilité de faire opposition à un projet réside dans le droit fondamental. Cependant, par la modification de la LCAT, art. 51, al. 2 bis : "Les communes peuvent délimiter sur leur territoire des zones d'activités d'intérêt cantonal, de statut régional, conformes aux principes d'aménagement du plan directeur cantonal.", on permet d'accélérer la procédure car les éventuelles oppositions se feront au moment de la création de la zone d'activité. Ensuite lorsque le Canton délivre un permis pour la construction d'une entreprise non commerciale, il demande des garanties au requérant afin qu'il ne s'oppose pas à la réalisation de projets voisins. Ainsi l'accélération des procédures est avérée pour des projets communs; demeurent réservées, les projets particuliers de construction, par exemple l'usine de bioéthanol ou d'autres pouvant générer certaines nuisances.

Mme le Maire, Françoise Cattin de Bassecourt, demande si le fait que l'on donne la priorité aux demandes de permis de construire dans les zones (AIC) ne générera pas du retard dans le traitement des autres demandes de permis de construire. / M. Dominique Nusbaumer répond non car le Canton du Jura modeste en moyens de développement peut y pallier à en offrant des atouts par des prestations permettant une meilleure efficacité dans l'attractivité du Canton. Cela se traduit par une adaptation de l'offre à la demande avec une attitude proactive. Il s'agit d'accélérer les procédures tout en proposant une offre qualitative d'accompagnement au projet avec des synergies avec le bureau du développement économique.

Mme le Maire des Breuleux, Agnès Bourquard, demande si dans le cadre des zones d'activités intercommunales, le volet lié aux recettes fiscales a été étudié. M. le Maire de Glovelier, Georges Migy, indique que pour la ZAM à Glovelier, des conventions ont été élaborées avec une clé de répartition pour les recettes fiscales prenant en compte différents critères. Les conventions sont le résultat d'une collaboration soutenue par les différents partenaires.

M. le Maire Georges Migy de Glovelier demande des précisions au sujet des compensations écologiques sur l'emprise des terres agricoles lors de création de zones d'activités. M. Dominique Nusbaumer indique que des compensations écologiques peuvent être requises selon l'ampleur du projet et notamment lors d'oppositions de certaines organisations. Les compensations écologiques diffèrent également selon l'affectation des terres agricoles. En effet, on constate que plus particulièrement dans les districts de

Porrentruy et de Delémont, les zones potentielles d'activités d'intérêt cantonal se trouvent en surface d'assolement. Lors de demandes de compensations écologiques, elles sont définies en collaboration avec les différentes instances. Dans les analyses peuvent être également pris en considération d'éventuels transferts entre différentes zones.

Mme le Maire de Vicques, Suzanne Maître, revient sur la collaboration du Bureau du développement économique et demande si elle est coordonnée avec par exemple la société d'économie mixte Innodel S.A., chargée de la gestion et de la promotion de la zone d'activités. M. Dominique Nusbaumer estime que le Canton doit être proactif et faire la promotion territoriale et économique du Canton ce qui implique l'intensification des collaborations entre le Service de l'Aménagement du territoire et le Bureau du développement économique lequel étant déjà en relation avec la société Innodel SA.

6. Divers

M. le Président, René Girardin, demande des compléments d'information à M. J. Gerber, Chef de l'Office de l'Environnement au sujet de l'interdiction de traiter les herbes dites "indésirables". Le SANU offre la possibilité d'organiser un cours à l'intention du personnel de la voirie des communes pour une région spécifique ou un canton. Ce cours est évolutif. Selon un sondage établi par la Confédération, certaines communes respectent plus ou moins la législation, des pesticides étant décelés dans l'eau potable. Un cours organisé à l'échelon cantonal permettrait de réduire considérablement la participation financière des communes. M. le Président, René Girardin, propose que le Comité AJC s'engage pour organiser ce cours, dont le coût est de l'ordre de Frs 7'000.- pour l'ensemble des communes.

M. le Maire de Clos du Doubs, Albert Piquerez, manifeste son mécontentement vis-à-vis du Comité AJC ayant refusé d'entrer en matière pour une coordination à l'échelon cantonal des trois centres des déchets carnés sur le territoire jurassien. / M. le Président, René Girardin et M. le Maire de Porrentruy, membre du Comité AJC, indiquent que le Comité AJC n'a pas la compétence d'interférer au niveau des associations régionales gérant leur propre centre de déchets carnés. Cependant, un groupe de travail pourrait être initié par les associations de district pour plancher sur la question.

M. le Maire Gérard Guenat de Porrentruy informe que le coût d'envoi du matériel d'élection a augmenté de manière très significative environ le double par rapport à 2006. Cette augmentation est principalement due au délai relativement court imposé pour la distribution de ce matériel. En effet, le tarif pour les envois ayant changé est actuellement non seulement lié au poids et au volume mais également au délai de distribution des envois. N'y aurait-il pas moyen d'intervenir auprès de la Chancellerie jurassienne pour modifier les délais de dépôt du matériel des partis politiques afin de permettre aux communes de pouvoir s'organiser et déposer à la poste les envois plus tôt ?

Les représentants de communes présents partageant cette position, le Comité de l'AJC soumettra cette requête à la Chancellerie jurassienne.

M. le Président, René Girardin, transmet l'information de M. Marcel Ryser, Chef du Service des Communes. La Ville de Zurich, dans sa politique d'aide avec les cantons, allouera une enveloppe d'un montant de Frs 250'000.- au canton du Jura en 2011. Elle souhaite pouvoir statuer sur une dizaine de dossiers déposés par les communes jurassiennes. Pour pouvoir postuler, il s'agira de remplir les critères et conditions définis par la Ville de Zurich. L'AJC se voit confier le mandat de coordonner la procédure et transmettra les informations nécessaires aux communes.

Sur ce, M. le Président, René Girardin, conclut en remerciant l'assistance de sa participation et lève la séance.

Saignelégier, le 22 novembre 2010

La secrétaire générale

Annexes : 3 présentations

